

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 23/10/2024  
Reçu en préfecture le 23/10/2024  
Publié le 24/10/2024  
ID : 073-247300668-20241017-2024\_17\_10\_10-DE



**Objet : Subvention Novatrail 2024**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 17 octobre 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. CUCCURU. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. ROSSI. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir GARCIA). COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). DUPERCHY (Pouvoir E. LALLEMENT). GROLLIER. MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). MARCHAIS (Pouvoir P. GENTIL). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). TAVEL. VOISIN.

\*\*\*\*\*

Le Président

**Informe** à l'assemblée délibérante de l'organisation de la deuxième édition du « Novatrail » qui se tiendra le 14 décembre 2024 sur la commune de Novalaise et pour laquelle l'Entente Athlétique du Lac d'Aiguebelette a sollicité une aide financière auprès de la CCLA ;

**Propose** à l'assemblée délibérante, considérant que le développement de la pratique du trail sur le territoire et la valorisation de la destination trail qui a été portée par la CCLA et l'Office de Tourisme, doivent aussi s'appuyer sur des événements structurants et reconnus, d'allouer une subvention de 1 000€ pour l'édition 2024 du « Novatrail » ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 Euros à l'Entente Athlétique du Lac d'Aiguebelette pour l'organisation du « Novatrail 2024 »,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

